Motion du conseil de gestion de l'UFR d'Etudes anglophones, élargi à tous les membres de l'UFR Lundi 14 décembre 2009

Considérant la somme de questions et d'interrogations laissées ouvertes par le projet de réforme des concours de recrutement des futurs enseignants et de leur formation, dans le cadre d'une mastérisation en l'état impossible à mettre en œuvre de façon satisfaisante, le conseil de gestion de l'UFR d'Etudes anglophones de l'université Paris Diderot-Paris 7, siégeant en session élargie à tous les membres de l'UFR, s'associe à la motion votée par le conseil d'administration de l'université Paris 3 – La Sorbonne Nouvelle et manifeste le souhait de voir le conseil d'administration de Paris Diderot s'exprimer dans le même sens.

Le conseil de gestion souligne en particulier :

- Le flou considérable qui continue à régner sur le contenu des concours, principalement sur l'évaluation des compétences disciplinaires à l'écrit comme à l'oral ;
- Le calendrier inapplicable pour l'année de M2, préjudiciable à la fois à l'initiation à la recherche et à la formation disciplinaire, sans parler de la formation professionnelle ;
- Les incertitudes plus qu'inquiétantes qui demeurent concernant les étudiants ayant échoué au concours et les modalités de leur réinscription ou de leur poursuite dans la recherche;
- La difficulté à concilier préparation au concours et mobilité internationale indispensable pour des étudiants de langue, dans un calendrier de master et de concours terriblement serré.

Le projet de mastérisation tel qu'il est proposé fait peser des risques considérables à la fois sur la formation des futurs enseignants, leurs aptitudes pédagogiques autant que disciplinaires. Il fragilise la situation des étudiants candidats aux concours de recrutement, mais également la situation de futurs enseignants à la formation professionnelle réduite, tout en ne permettant pas de mettre en place des formations à la recherche satisfaisantes. En conséquence, le conseil de gestion de l'UFR d'études anglophones réuni en formation plénière élargie à tous les membres de l'UFR refuse de travailler à la constitution de maquettes inapplicables et prie instamment le Conseil d'administration de l'université Paris Diderot – Paris 7 d'exiger du gouvernement le retrait de ce projet.